



SDIS
32

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS de AOÛT, SEPTEMBRE et OCTOBRE 2020

édité vendredi 30 octobre 2020

République Française
SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
août, septembre et octobre 2020

Edité le 30 octobre 2020

Le texte intégral des actes du SDIS publiés ou cités dans ce recueil
peut être consulté au Service départemental d'incendie et de secours.

SOMMAIRE

Délibération du bureau du conseil d'administration du SDIS du Gers

- Séance du 25 septembre 2020

Décision du directeur du SDIS du Gers

- DC-SDIS32-20-016 du 02/07/2019 portant modification de la liste départementale des personnels spécialisés « photo-vidéo » - année 2020



**SDIS
32**

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



**DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS**

Séance du 25 septembre 2020

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

25 septembre 2020

**DÉLIBÉRATION
N° D-SDIS32-20-039**

**CALENDRIER DES FORMATIONS
ANNÉE 2021**

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

PARTIE 1

CALENDRIER DES FORMATIONS 2021 À DESTINATION DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, DU SSSM ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Le calendrier de formation 2021 des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et spécialisés du SDIS du Gers est établi conformément au plan triennal 2019-2021 validé par les instances par délibération D-SDIS32-18-059 du 17 décembre 2018.

Le présent calendrier de formation respecte le cadre réglementaire défini par :

- l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels,
- les guides nationaux de références et les référentiels emplois, activités et compétences (arrêtés par le ministre de l'intérieur) dont ceux des équipes spécialisées,
- les orientations fixées par le SDACR (Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques).

Les objectifs sont :

- Objectif n°1 : répondre aux orientations fixées par le SDACR.
- Objectif n°2 : être réactif au regard des recrutements envisageables (SPP) et du développement de l'encadrement.
- Objectif n°3 : répartir équitablement sur le territoire départemental, la charge de formation.

1. Formations de tronc commun

- Une Formation d'Adaptation à l'Emploi de Chef d'agrès Une Equipe (3 stagiaires) d'une durée d'environ 3 semaines.
- Une Formation Initiale de Lieutenant SPP 2^{ème} classe (2 stagiaires) d'une durée d'environ 8 semaines.
- Une Formation d'Adaptation à l'Emploi de Lieutenant SPP 1^{ère} classe (1 stagiaire) d'une durée d'environ 6 semaines.
- Une Formation Initiale de Lieutenant SPP 1^{ère} classe (1 stagiaire) d'une durée d'environ 45 semaines.
- Une Formation d'Adaptation à l'Emploi de Capitaine (1 stagiaire) d'une durée d'environ 9 semaines.
- Une Formation d'Adaptation à l'Emploi de Commandant / chef de site (1 stagiaire) – d'une durée de 4 semaines.

- Chaîne de commandement :
 - 4 journées FMA chaîne de commandement (chefs de site, chefs de colonne et officiers CODIS). La participation à la FMA Chaîne de Commandement permet de valider l'emploi opérationnel de chef de groupe (VSO, chef de groupe de proximité et officiers CODIS).
 - 6 journées FMA chefs de groupe.
- FMA Chefs de centre et adjoints :
 - 4 journées.
- Formations des Chefs de centre :
 - 2 formations composées chacune d'une session de 2 jours consécutifs et d'une session d'1 jour complémentaire réalisée 6 mois plus tard. Cette formation à destination des chefs de centre se terminera par la remise officielle d'une attestation ou certification.

Les objectifs sont de permettre aux chefs de centre de :

- appréhender les méthodes de travail utiles dans leurs missions quotidiennes ;
- disposer de connaissances nécessaires ;
- valoriser leur positionnement au sein des structures qu'ils commandent.

Les chefs de centre qui suivront cette formation seront dispensés de la FMA chefs de centre et adjoint.

2. Formation SSSM

Les formations pour le personnel du service de santé et de secours médical se déroulent hors du département (ENSOSP ou école chargée de mission).

- 1 formation de chefferie.
- 2 FAE de groupement de santé.

3. Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

5 sessions de FMAPA de SPP sont prévues pour l'année 2021, cette formation a pour objet la préservation et l'amélioration des savoirs, savoir-faire et savoir être.

4. Personnel administratif, technique et spécialisé

Les personnels administratifs et techniques du SDIS peuvent solliciter, notamment dans le cadre de l'entretien professionnel, des formations en lien avec l'emploi occupé ou l'orientation professionnelle souhaitée. Ils disposent pour cela du catalogue de formation du CNFPT.

Le service formation/sport tient à jour le suivi de ces formations pour l'ensemble des agents de l'établissement.

Les demandes de stage devront être effectuées auprès du service Formation-sport après validation du Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

5. Préparations aux concours et examens

Des préparations aux concours et examens professionnels sont programmées par le CNFPT pour les personnels administratifs et techniques et les sapeurs-pompiers professionnels.

Ces actions de formation sont éligibles au compte personnel de formation.

PARTIE 2

CALENDRIER DES FORMATIONS 2019 À DESTINATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le calendrier de formation 2021 des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS du Gers est établi conformément au plan triennal 2019-2021 validé par les instances par délibération D-SDIS32-18-059 du 17 décembre 2018.

Afin de s'adapter aux nouveaux besoins, il vous est proposé d'y apporter des ajustements.

Les objectifs sont, sous réserve du respect des mesures sanitaires en vigueur :

- Objectif n°1 : répondre aux orientations fixées par le SDACR.
- Objectif n°2 : être réactif au regard des recrutements envisageables (SPV) et du développement de l'encadrement.
- Objectif n°3 : tenir compte des difficultés de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et des mineurs en proposant des actions de formation durant les vacances scolaires ou encore en formule bloquée ou non bloquée.
- Objectif n°4 : répartir équitablement sur le territoire départemental, la charge de formation.

1. Formations de tronc commun

Ces formations permettent aux sapeurs-pompiers volontaires de tenir l'emploi opérationnel d'équipier, de chef d'équipe, de chef d'agrès une équipe, de chef d'agrès tout engin et de chef de groupe.

Liste des formations de tronc commun proposées pour 2021 :

- 6 formations initiales d'équipiers (100 recrutements par an) d'une durée de 196 heures comprenant les modules suivants :
 - Module Transverse et secours à personne comprenant des enseignements destinés à l'acquisition d'un socle de connaissances communes notamment en matière de prompt secours et de secours en équipe :
 - Unité de valeur CAD 1 et information « hygiène et sécurité » présentés au cours de la session d'accueil,
 - Unité de valeur SUAP (Equipier prompt secours, Equipier VSAV).
 - Module incendie comprenant des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de protection individuelle et collective, des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de sauvetages et mises en sécurité, des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière d'opération incendie et des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière de moyens élévateurs aériens (unité de valeur INCENDIE).
 - Module opérations diverses comprenant des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances en matière d'interventions diverses (unité de valeur DIV), risques technologiques et naturels, et risques locaux (unité de valeur RTN).
 - Module COD 0 comprenant des enseignements destinés à l'acquisition de connaissances pour la conduite des VL, VSAV et VTU en situation d'urgence (à destination des personnels titulaires du permis B et hors période probatoire)

Ces formations s'adapteront au nombre de recrues (possibilité de dédoublement ou de programmation complémentaire).

- 3 formations de chef d'équipe (36 stagiaires) d'une durée de 28 heures.

Ces formations s'adapteront au nombre de nominations de caporaux (possibilité de dédoublement ou de programmation complémentaire).

- 3 formations d'adaptation à l'emploi de chef d'agrès une équipe : (36 stagiaires) d'une durée de 35 heures.
- 1 formation d'adaptation à l'emploi de chef d'agrès VSR/RSR : (9 stagiaires) d'une durée de 21 heures. Ce stage est mis en place afin de renforcer les compétences des chefs d'agrès une équipe dans les CS dotés de VSR/RSR.
- 2 formations intégrées d'adaptation à l'emploi de chef d'agrès VSR/RSR : (4 stagiaires) d'une durée de 21 heures. Ce stage est mis en place afin de renforcer les compétences des chefs d'agrès une équipe dans les CS dotés de VSR/RSR.

- 2 formations d'adaptation à l'emploi de chef d'agrès tout engin : (18 stagiaires) d'une durée de 70 heures. L'accès à ce stage est assujéti à la validation par les instances d'une liste nominative établie en fonction des carences de certains CS.
- 3 formations intégrées d'adaptation à l'emploi de chef d'agrès tout engin : (6 stagiaires) d'une durée de 70 heures. L'accès à ce stage est assujéti à la validation par les instances d'une liste nominative établie en fonction des carences de certains CS.
- 3 formations de « Chef de groupe » – Lieutenant sapeur-pompier volontaire : (3 stagiaires) durée 105 heures en présentiel à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers.
- 2 formations de « Chef de colonne » – Capitaine sapeur-pompier volontaire : (1 stagiaire) durée 105 heures en présentiel à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers.

Liste des FMA de tronc commun proposées pour 2021 :

- 25 journées FMA INC Caisson. (250 stagiaires par an) L'objectif est que l'ensemble des sapeurs-pompiers du Gers passe au caisson à foyer fermé sur une période de 4 ans.
- 10 journées FMA chefs d'agrès (120 stagiaires).
- 6 journées FMA chefs de groupe. La participation à la FMA chef de groupe permet de valider l'emploi opérationnel de chef de groupe (VSO, chef de groupe de proximité).
- 4 journées FMA chaîne de commandement (chefs de site, chefs de colonne et officiers CODIS),
- FMA Chefs de centre et adjoints :
 - 4 journées.
- Formations des Chefs de centre et adjoints :
 - 2 formations composées chacune d'une session de 2 jours consécutifs et d'une session d'un jour complémentaire réalisée 6 mois plus tard.

Cette formation à destination des chefs de centre et adjoints se terminera par la remise officielle d'une attestation ou certification.

Les objectifs sont de permettre aux chefs de centre de :

- appréhender les méthodes de travail utiles dans leurs missions quotidiennes ;
- disposer de connaissances nécessaires au management de leur unité ;
- valoriser leur positionnement au sein des structures qu'ils commandent ;
- prévenir la survenue de risques psycho-sociaux.

Les chefs de centre et adjoints qui suivront cette formation seront dispensés de la FMA chefs de centre et adjoint.

Le calendrier des formations départementales 2021 est annexé au présent rapport.

2. Formations SSSM

Les formations initiales pour le personnel du service de santé et de secours médical se déroulent hors département (ENSOSP ou école chargée de mission).

Les formations proposées se répartissent en deux formations initiales pour des infirmiers ou des médecins SPV.

Une formation de maintien des acquis des infirmiers SPV (ISPV) est prévue à raison de 2 séquences de 12 heures passées au service des urgences du CH Auch. Seuls les ISPV travaillant en service d'urgences en sont dispensés.

3. Formation de maintien et de perfectionnement des acquis

FORMATION DE MAINTIEN D'ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS 2021

| Volume horaire | Programme FMAPA | Ressources pédagogiques |
|----------------|---|---|
| 03H00 | ICP | |
| 06H00 | FMAPA SAP | Programme FMAPA SAP 2021 (intranet) |
| 03H00 | Manœuvres secours routier : lot abordage ou VSR en fonction des moyens affectés dans le CIS | Programme FMAPA SR ou lot abordage 2021 (intranet) |
| 03H00 | Thèmes incendie au choix du chef de centre (manœuvre d'ensemble sur feux d'habitation ou feux de véhicules ou feu d'ERP ou feux d'alcool ou feux de chaumes et de récoltes) | Scénario pool INC Supports pool INC |
| 03H00 | Utilisation du LSPCC : sauvetage en excavation | |
| 03H00 | Engins spécialisés (moyens élévateurs, CCF, MPR, VPC, PMA,...). Si le CIS n'en possède pas: mises en situations SAP avec les moniteurs | |
| 03H00 | Incendie partie 1 | Scénario pool INC Supports pool INC |
| 03H00 | Incendie partie 2 | Scénario pool INC Supports pool INC |
| 03H00 | Incendie partie 3 | Scénario pool INC Supports pool INC |
| 03H00 | Incendie partie 4 | Scénario pool INC Supports pool INC |
| 03H00 | <u>DIV</u> : Epuisement / Sensibilisation aux risques inondations et aux actions des primo intervenants | Cette FMAPA est découpée en 01H30 + 01H30* (* à programmer avec l'encadrement de l'équipe nautique) |
| 36H00 | | |

4. Recrutement SPV

Depuis 2013, le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires s'effectue au fil de l'eau, après réalisation des tests physiques. Les recrutements sont quantifiés à 100 par an.

PARTIE 3

CALENDRIER DES FORMATIONS DE SPECIALITÉS À DESTINATION DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET VOLONTAIRES

Les formations de spécialités proposées ci-après permettent d'atteindre les effectifs opérationnels définis par le SDACR pour chaque équipe spécialisée.

- Conduite :
 - formation de 20 permis « C » (conducteurs de véhicules poids-lourds)
 - formation de 10 permis « remorque » (remorque SR3, ERSI, GER)
 - 7 formations COD 0 (90 stagiaires)
 - 2 formations COD 1 (conducteurs d'engins pompe, 20 stagiaires)
 - 3 formations COD 2 (conducteurs hors-chemin, 30 stagiaires)
 - 6 FMA COD 2 (96 stagiaires)
 - 3 FMA COD 4 (30 stagiaires)
 - 1 formation COD 4 (10 stagiaires)
 - 1 formation COD 6 (conducteurs de moyens aériens, 10 stagiaires)
 - 1 formation de huit permis bateau (eaux intérieures)

- Feux de forêts :
 - 2 FMA FDF (32 stagiaires)
 - 1 formation FDF 1 (12 stagiaires)
 - 1 formation FDF 2 (4 stagiaires)
 - 4 recyclages FDF 3 ou 4 ou 5 (ou selon disponibilité du simulateur mobile FDF de l'ECASC recyclage de l'ensemble des FDF 3 et 4)

- Secours nautiques :
 - 1 formation PLG 0 (préformation au scaphandrier autonome léger, 1 stagiaire)
 - 1 formation PLG 1 (scaphandrier autonome léger, 1 stagiaire)
 - 1 FMA Inondation (9 stagiaires et 2 encadrants)
 - Entraînements :
 - Plongées (au minimum 20 par an et 3 par trimestre et par SAL)
 - FMA SAV (2 à 5 par an et par SAV)
 - Tests annuels
 - Epreuves foncière et technique SAL (1/2 journée)
 - Epreuve d'assistance SAL (réalisée au cours de la semaine de FMA)
 - Epreuve SAV (1/2 journée).

- Risques chimiques / NRBCe :
 - 3 journées FMA RCH
 - 2 FMA RCH 3 à l'ECASC
 - 1 FMA NRBCe au SDIS 31

- Risques radiologiques :
 - 2 journées FMA RAD
 - 1 formation RAD 2
 - 1 formation RAD 3
 - 1 FMA RAD 3 à l'ECASC

- Sauvetage-déblaiement :
 - 2 journées FMA SDE
 - 1 formation SDE2 (chef d'unité sauvetage-déblaiement, 1 stagiaire)

- Equipe cynotechnique :
 - FMA 88 heures
 - 1 formation CYN 1 (2 stagiaires)

- Equipe animalière :
 - 2 journées FMA équipe animalière (40 stagiaires)
- Systèmes d'information et de communication :
 - FMA des opérateurs (9 stagiaires SPP/PATS + 12 stagiaires SPV)
 - 1 formation opérateur SPV (3 à 4 stagiaires)
 - 1 formation opérateur SPP (1 stagiaire)
- Formateurs :
 - 1 formation continue de Formateur PAE FPS (8 stagiaires)
 - 1 formation continue PAE FPS (92 stagiaires)
 - 1 formation continue de Formateur Secours Routiers (18 stagiaires)
 - 1 formation continue des formateurs incendie (50 stagiaires)
- Mise en œuvre de la nouvelle filière FOR :
 - 1 formation de concepteur de formation (1 stagiaire – CNFPT)
 - 1 formation VAE/RATD de formateur accompagnateur (2 stagiaires - CNFPT)
 - 1 formation de formateur accompagnateur (3 stagiaires - CNFPT)
- Prévention :
 - 2 formations de maintien des acquis de PRV2 (3 stagiaires)
 - 1 formation PRV 2 (1 stagiaire)
 - 1 formation PRV 1 (3 stagiaires - CNFPT)
 - 1 formation RCCI
- GREX :
 - 1 formation continue GREX (50 stagiaires)
- EAP :
 - 1 formation EAP 3 (1 stagiaire - CNFPT)
 - 1 formation EAP 2 (2 stagiaires - CNFPT)

PARTIE 4

LES ÉPREUVES SPORTIVES DÉPARTEMENTALES

Il est proposé que le cross départemental 2021 se déroule, sous réserve des conditions sanitaires, le 14 novembre 2020 sur la commune de Condom.

L'organisation du cross régional revenant au SDIS 32 pour l'année 2021, il est proposé de le réaliser à Condom sur le même parcours que pour le cross départemental.

Le parcours sportif et les épreuves athlétiques se dérouleront sur la compagnie Armagnac le 10 avril 2021.

Le présent rapport a été soumis aux membres du Comité technique et du Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires dont les avis vous seront communiqués en séance.

Vendredi vingt-cinq septembre deux mille vingt à 15h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présents et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Philippe DUPOUY, 2^{ème} vice-président du CASDIS, conseiller départemental,
Monsieur Jean-Pierre COT, 3^{ème} vice-président du CASDIS, conseiller départemental,

Étaient excusés :

Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, vice-président du conseil départemental,
Madame Chantal DEJEAN-DUPEBE, conseillère départementale,
Madame Gisèle BIEMOURET, députée et vice-présidente du conseil départemental,

| | |
|---------------------|---|
| Nombre de votants : | 3 |
| Voix « pour » : | 3 |
| Voix « contre » : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'avis favorable du Comité technique du 25 septembre 2020 ;
VU l'avis favorable du Comité consultatif départemental des SPV du 22 septembre 2020 ;
SUR la proposition de Monsieur le Directeur départemental ;
CONSIDÉRANT le rapport de son Président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, la proposition de calendrier de formation pour l'année 2021.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,


Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le

- 6 OCT. 2020

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

- 6 OCT. 2020



**SDIS
32**

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS**

25 septembre 2020

**DÉLIBÉRATION
N° D-SDIS32-20-040**

RÉFORME DE MATÉRIELS

RAPPEL DU RAPPORT DE PRESENTATION

Annexe : Tableau récapitulatif des matériels à réformer

Certains matériels propriétés du SDIS témoignent d'un très mauvais état général et ne sauraient être réparés compte tenu du coût prohibitif d'une remise en état.

Selon la procédure classique en la matière, il vous est proposé de vous prononcer sur leur mise à la réforme.

Dans la mesure où cette proposition recevrait votre aval, je vous saurais gré de m'autoriser à procéder, selon leur état, soit à :

- leur mise en vente,
- leur destruction,
- leur attribution à titre gratuit à des associations caritatives.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir prendre connaissance des équipements considérés, listés en annexe du présent rapport.

Vendredi vingt-cinq septembre deux mille vingt à 15h30, dans les locaux de la direction départementale des services d'incendie et de secours, se sont réunis les membres du bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et secours (CASDIS) sur convocation de leur président, Monsieur Bernard GENDRE.

Étaient présents et avaient voix délibérative :

Monsieur Bernard GENDRE, président du CASDIS, vice-président du conseil départemental,
Monsieur Philippe DUPOUY, 2^{ème} vice-président du CASDIS, conseiller départemental,
Monsieur Jean-Pierre COT, 3^{ème} vice-président du CASDIS, conseiller départemental,

Étaient excusés :

Madame Françoise CASALE, conseillère départementale,
Monsieur Jean-Pierre SALERS, vice-président du conseil départemental,
Madame Chantal DEJEAN-DUPEBE, conseillère départementale,
Madame Gisèle BIEMOURET, députée et vice-présidente du conseil départemental,

| | |
|---------------------|---|
| Nombre de votants : | 3 |
| Voix « pour » : | 3 |
| Voix « contre » : | 0 |
| Abstentions : | 0 |

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

SUR la proposition de Monsieur le Directeur départemental ;

CONSIDÉRANT le rapport de son Président relatif à l'objet susvisé ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réforme des matériels listés en annexe ;
- **AUTORISE** son président à procéder, selon leur état, à leur mise en vente, leur destruction ou leur attribution à titre gratuit à des associations caritatives.

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS du Gers,



Bernard GENDRE

Délibération transmise et reçue en préfecture le **- 6 OCT. 2020**

Le président du conseil d'administration certifie que la présente délibération a été affichée le
et sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS du Gers.

- 6 OCT. 2020



SDIS
32

LISTE DES MATÉRIELS PROPOSÉS À LA RÉFORME

| MATERIEL ROULANT | | | | | | | | | |
|--------------------|---------------|----------|---------------------|---------|-----------------|--------------------|--------------------|-----------------|--------------|
| Article budgétaire | N° inventaire | Quantité | Désignation du bien | | | Date d'acquisition | Kilométrage | Montant d'achat | Observations |
| | | | Type | Marque | Immatriculation | | | | |
| 2182 | | | | | | | | | |
| 2182 | MANS2618 | 1 | RENAULT CLIO | PEUGEOT | 6966 MJ 32 | 2008 | 228216 | 8 000,00 € | |
| 2182 | MANS2463 | 1 | RENAULT CLIO | RENAULT | 3173 MR 32 | 2007 | 276432 | 12 600,00 € | |
| TOTAL 2182 | | | | | | | 20 600,00 € | | |
| 21561 | | | | | | | | | |
| 21561 | MANS163402 | 1 | VSAV | RENAULT | 7337 MF 32 | 2003 | 75106 | 25 067,98 | |
| TOTAL 21561 | | | | | | | 25 067,98 € | | |



SDIS
32

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers



DECISIONS
DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS



SDIS
32

DÉCISION

Portant modification de la liste départementale des personnels spécialisés
« photo-vidéo » du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers au titre de l'année 2020
N° DC-SDIS32-20-016

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

- VU** Le Code général des collectivités territoriales,
VU La décision n° DC-SDIS32-20-001 en date du 06 janvier 2020 portant établissement de la liste départementale des personnels spécialisés « photo-vidéo » du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers au titre de l'année 2020,
VU L'engagement au sein de l'équipe « photo-vidéo » en date du 02 juillet 2020 du Caporal-chef Adrien FORET, du Caporal Claire ARBUSTI et du Sapeur 2^{ème} classe Romane BAUD,

DECIDE

Article 2 :

La décision du 06 janvier 2020 susvisée est abrogée.

Article 2 :

La liste des personnels spécialisés « photo-vidéo » du corps départemental des sapeurs-pompiers du Gers est établie comme suit à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision et jusqu'au 31 décembre 2020 :

| Nom prénom | Grade | Affectation | Choix du secteur d'intervention | |
|-----------------------------|--------------------------------|------------------|---------------------------------|-----------------------|
| | | | Interventions | Évènements programmés |
| ANTONIOLLI Nicolas | Sergent | Castéra-Verduzan | département | département |
| LASSALLE Jean-Christophe | Sergent | Castéra-Verduzan | département | compagnie |
| VANDERSTRAETEN Gilles | Sergent | Simorre | département | compagnie |
| VERGEZ Loup | Sapeur 1 ^{er} classe | Simorre | groupement | groupement |
| BAUD Romane | Sapeur 2 ^{ème} classe | Direction | groupement | département |
| DAVANT Yoan | Caporal | L'Isle-Jourdain | département | département |
| LOCQUENEUX Boris | Caporal-chef | Pavie | département | département |

| | | | | |
|--------------------|------------------------------|----------------------------------|-------------|-------------|
| CHANAVAT Loïc | Adjudant-chef | Auch | département | département |
| VANDINI Alexandre | Sergent | Groupe territorial Centre-Est | département | département |
| DELAMARE Aurélien | Sapeur 2 ^e classe | Cologne | groupement | groupement |
| COURTADE Xavier | Sergent | Riscle | groupement | groupement |
| COLOME Marie-Laure | Sergent | Eauze | département | département |
| ROBLIQUE Pascal | Lieutenant | Eauze | groupement | département |
| BARREILLE Alain | Adjudant-chef | Eauze | groupement | département |
| ETIENNE Patrice | Sergent | Saint-Clar | département | département |
| SOUSA Auguste | Adjudant-chef | Fleurance | département | département |
| FORET Adrien | Caporal-chef | Lectoure | département | département |
| ARBUSTI Claire | Caporal | Saint-Puy | département | département |
| WEBB Zoë | Caporal | Courrensan | département | département |
| WEBB George | Sapeur 1 ^e classe | Courrensan | département | département |

Article 3 :

Monsieur le chef du groupement des services opérationnels et Madame la chef du service communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Gers.

Fait à Auch le, 02 JUL. 2020

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
du Gers,

Colonel hors classe Jean-Louis FERRES